



BTS Gestion des transports et logistique associée

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » contribue, par l'exercice de son métier, à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises. Il organise des opérations de transport et des prestations logistiques au niveau local, régional, national, européen et international. Il contribue à la mise en œuvre des décisions stratégiques et coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise, et avec les partenaires extérieurs.

OBJECTIFS

- Optimiser les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable
- Mettre en oeuvre des décisions stratégiques
- Coordonner des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou des partenaires extérieurs

MÉTIERS CIBLÉS

1. Dans le cadre d'une première insertion professionnelle : Exploitant, Agent d'exploitation, Technicien d'exploitation, Adjoint au responsable d'exploitation, Adjoint au responsable d'entrepôt ou de plate-forme
2. Après une première expérience professionnelle : responsable d'exploitation, responsable d'agence transport, responsable de dépôt, responsable de quai, gestionnaire de parc, Chef de trafic ou de camionnage

DURÉE ET RYTHME

2 ans sous contrat d'Alternance

- 3 jours par semaine en entreprise
- 2 jours par semaine à l'école

PRÉ-REQUIS :

- Être titulaire d'un Baccalauréat ou équivalent et satisfaire à l'étude du dossier et aux épreuves de sélection.

LIEUX D'EXERCICE

- Entreprise industrielle ou commerciale
- Sociétés de transport

PROGRAMME (RÉFÉRENTIEL DE L'EDUCATION NATIONALE)

Enseignement général

- Culture générale et expression,
- Langue vivante étrangère 1 - Anglais
- Culture économique, juridique et managériale

Enseignement professionnel

- E4 : Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- E5 : conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques :
- U51 : conception des opérations de transport et de prestations logistiques
- U52 : analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques.
- E6 : Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.

POURSUITE D'ETUDE :

- Bachelor
- École de commerce
- Université

EXAMEN

EPREUVES À L'EXAMEN	COEFF	DURÉE	FORME
Epreuves obligatoires			
E1.Culture générale et expression	3	4h	Ecrit
E2. Langue vivante étrangère I			
Épreuve Écrite	1,5	2h	Ecrit
Épreuve Orale	1,5	20 mn	Oral
E3.Culture économique, juridique et managériale	4	4h	Ecrit
E4.Mise en œuvre d'opérations de transport. et de prestations logistiques	6	50 mn	Oral
E5.Conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques			
E51.Conception des opérations de transport et de prestations logistiques.	6	4h	Ecrit
E52.Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques.	4	3h	Ecrit
E6.Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.	4	40 mn	Oral
Epreuves facultatives			
EF1* : Langue Vivante Etrangère II	Bonus	20 mn	Oral
* Pour l'épreuve facultative, seuls comptent les points au-dessus de la moyenne.			
F2. Module d'approfondissement	Bonus	20mn	Oral

LES ESSENTIELS DU CONTRAT

L'ALTERNANT

Double statut :

- Étudiant(e) & Salarié(e)

Candidat(e) hors UE

- Avoir une autorisation préfectorale pour exercer une activité salariée

LE CONTRAT

Période probatoire :

- 45 jours en entreprise

Durée quotidienne de travail - ne pas excéder

- Mineur(e) : 8h - Majeur(e) : 10h

Congés

- 5 semaines par an

Les congés sont à prendre sur le temps en entreprise.

Repos hebdomadaire

Selon la convention collective de l'entreprise

Temps de formation + Temps en entreprise = temps de travail hebdomadaire

LA RÉMUNÉRATION

Âges	1ère Année	2ème Année
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 ans à 20 ans	43%	51%
De 21 ans à 26 ans	53%	61%



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTIIONS SUIVANTES :
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE ;
 - LE BILAN DE COMPÉTENCES ;
 - LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ;
 - LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE